

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Macey

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

N° de délibération : 2023_2301_003

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation 18 janvier 2023
--

Date d'affichage 18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, GARDAVOT Jean-Yves, LE FAOU Odile, MARCHIZET Pascal, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SEVERIN Pascale, TONNELIER Pauline, VINCENT David.**

Représentées : **SERRE Laure par PICAMAL Claire, THOYER Laure par FLEURET Dominique.**

Monsieur MARCHIZET Pascal a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 4. Remplacement du mode de chauffage de la salle Socioculturelle.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant les travaux de chauffage suite à la division de la salle Socioculturelle en deux parties : soit une partie pour accueillir la bibliothèque et l'autre partie qui resterait une petite salle pour diverses activités.

Cette dernière étant encore chauffée par la chaudière à fioul, alors que l'autre partie bénéficie de radiateurs électriques à chaleur douce, il serait judicieux d'équiper la seconde partie de la salle avec des radiateurs afin de supprimer la chaudière à fioul. En effet des problèmes récurrents doivent être résolus rapidement pour un fonctionnement optimum de la structure.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RETIENNENT** le devis de l'Entreprise **GC SOLAIR**, 1 rue des Vignes à Macey (10300) pour un montant de 3 325.00 € HT soit **3 990.00 € TTC**.
- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents y afférents y compris les demandes de subvention et les fonds de concours.
- **PRECISENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 31 janvier 2023
Dominique FLEURET,
Maire



Dominique FLEURET

DOMINIQUE FLEURET
2023.01.31 16:21:45 +0100
Ref:20230131_161602_1-1-O
Signature numérique
le Maire